

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.14/13

Route de Rossemaison : en route pour la réfection !

M. Pierre Chételat, PLR

La pose d'un revêtement phonoabsorbant sur la route de Rossemaison, nécessaire pour diminuer les nuisances dues au bruit routier, est de la responsabilité de la RCJU. Pour garantir l'efficacité et la durabilité de ce revêtement, il est cependant nécessaire d'éviter des fouilles ultérieures dans la chaussée. Ceci implique une coordination du projet avec l'assainissement des différents réseaux souterrains et la réfection ou l'amélioration de certains équipements communaux.

Le Conseil communal ayant consenti des investissements importants ces dernières années, il a demandé début 2013 de reporter l'assainissement de la route de Rossemaison à l'horizon 2017. Tout en permettant l'assainissement de cette route contre le bruit routier conformément à la législation, donc avant 2018, cette proposition, acceptée par la RCJU, permettra aux services communaux de réaliser leurs travaux par étapes et de répartir ces investissements sur plusieurs années. Dans ce sens, un premier crédit devrait être demandé cette année afin de permettre aux SID de réaliser les premières interventions nécessaires liées à la construction du complexe d'une soixantaine de logements sur la parcelle située à la rue Emile-Boéchat. A noter que les interventions sur le réseau d'eaux usées sont minimales et que la route de Rossemaison n'est pas un axe de mobilité douce prioritaire, du moins pour le tronçon au Sud du carrefour avec la route de la Communance.

Au stade de l'avant-projet, les travaux communaux (trottoirs, réseaux souterrains, etc.) sont devisés à 1.5 million de francs.

Le Conseil communal souhaitant donner la priorité aux projets actuellement en cours (Campus HE, Gare routière, etc.) et à l'entretien des réseaux, l'assainissement de la route de Rossemaison est confirmée à l'horizon 2017.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président : La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 3 mars 2014